

Claude CHRISTIAEN S.A

Bâtiments à usage d'ateliers, petit entreposage avec bureaux d'accompagnement

ZAC des Portes de l'Oise
Rue Nicolas Copernic
60240 - CHAMBLY

NOTICE DE SECURITE

VILLE DE CHAMBLY
Services Techniques Municipaux
Service de l'Urbanisme

Vu pour être annexé à l'arrêté municipal
en date du : 16 JUL. 2007
Le Maire

STRUCTURE DU BATIMENT

Bâtiment en charpente béton (poteaux, pannes et porteuses). Hauteur utile au point bas, sous pannes béton = 5.50 m
Murs de façades en bardage double peau en tôle galvanisée laquée et en briques pleines de 6 x 20 x 22.
Couverture en bacs acier galvanisé.
Etanchéité bi-couche élastomère, collée à chaud, sur panneaux isolants en laine de roche de 100 mm d'épaisseur.

ECLAIRAGE DE SECOURS

Eclairage de sécurité assurant le balisage par blocs autonomes de type non permanents, de 60 lumens. Mise à l'état de veille de ces blocs par télécommande incorporée dans l'armoire électrique.

EVACUATION DU PERSONNEL

1 porte de secours équipée d'une serrure anti panique, type "PUSH-BAR" ouvrant vers l'extérieur, dans chaque cellule
Dimensions de passage de la porte : 900 x 2100

DESENFUMAGE

Le désenfumage de chaque cellule sera assuré par 1 lanterneau, type PYRODOME R17, à ouverture par treuil manuel, type "tirer/lâcher", manœuvrable depuis le rez de chaussée. Le treuil sera installé à proximité de la porte de secours. Dimensions d'un lanterneau = 1.40 m x 1.40 m.

INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Les installations électriques seront réalisées en conformité avec les prescriptions du décret du 14 Novembre 1988 et les dispositions de la norme NF C 15.100.



AMENAGEMENTS INTERIEURS

Murs séparatifs entre les cellules en agglomérés de ciment creux de 0.15m d'épaisseur. Murs arrêtés en sous face des porteuses béton et/ou des bacs acier de couverture. Matage et calfeutrement entre maçonnerie en aggllos et sous face des bacs de couverture.

Murs séparatifs entre ateliers/entrepôt et bureaux en agglomérés de ciment creux de 0.15 m d'épaisseur
Revêtement de sol des bureaux et sanitaires en carrelage.

Pour l'atelier, dalle béton avec incorporation de quartz.

Doublage des murs de façades briques, pour les bureaux en rez-de-chaussée et à l'étage, par complexe isolant polystyrène et plaques de plâtre type PMS 10+80. Plaques de plâtre revêtues d'une peinture en finition

Cloisons de distribution, pour les sanitaires, en plaques de plâtre avec un isolant intérieur de 45 mm d'épaisseur, type PLACOSTIL 72/48. Plaques de plâtre revêtues d'une peinture en finition.

Les murs des bureaux/sanitaires, en agglomérés de ciment de 0.15 m, seront revêtus d'un enduit au plâtre projeté.

CHAUFFAGE DES LOCAUX

Chauffage de l'entrepôt => Par aérothermes gaz à détente directe.

Chauffage des bureaux et sanitaires par convecteurs électriques

VILLE DE CHAMBLY
Services Techniques Municipaux
Service de l'Urbanisme

Vu pour être annexé à l'arrêté municipal

en date du : 16 JUIL. 2007



EXTINCTION INCENDIE

Extincteur à poudre, 9 Kg, à raison d'un appareil pour 150 m2.

Extincteur approprié aux risques .

La défense extérieure contre l'incendie sera assurée par un poteau normalisé déjà implanté dans la rue Isac Newton, à moins de 100 m du bâtiment et deux poteaux raccordés sur la réserve d'eau, d'une capacité de 600 m3. Ces 2 poteaux seront situés à moins de 100 m du bâtiment "supérieur". La réserve d'eau est réalimentable, du fait de son raccordement sur le réseau d'eau potable. Le remplissage sera contrôlé automatiquement par une vanne munie d'un flotteur.

Il est à noter que les 2 bâtiments sont espacés de 50.00 m.



(3)

HYPOTHESES TECHNIQUES PARTICULIERES OSSATURE			
1	Neige zone 1A		35 Kg/m ²
2	Couverture	3.5	33 Kg/m ²
3	Charges accrochées		10 Kg/m ²
4	Charges diverses		-
5	Vent Zone 2		60 Kg/m ²
6	Stabilité au feu	Poteaux	2 h.
		Poutres	1 h.
		Pannes	½ h.
7	Séisme	Règles PS 69 non prises en compte dans notre étude	
8	Fondations	Par encuvement : Arase des massifs à - 0.30 m du niveau dallage	A - 0.50 m en file centrale
9	Contreventement	Poteaux encastés en pied et articulés en tête	
10	Entraxe des pannes		5.45 m.
11	Pente principale		3.1 %
12	Hauteur sous poutre	ok	4.90 m
			5.50 m sous pannes
13	Hauteur acrotère		7.00 m
14	Dilatation		1 JD par bâtiment.